

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 14 JANVIER 2016

ORDRE DU JOUR

1. Mise en œuvre de l'arrêté préfectoral PREF/DCPP/SRCL/2015/0509 portant adhésion des communes de ARMEAU, LES BORDES, DIXMONT, ETIGNY, PASSY, ROUSSON, VERON et VILLENEUVE-SUR-YONNE à la Communauté de Communes du Sénonais – Installation de nouveaux conseillers communautaires
2. Détermination du nombre de Vice-Présidents suite à élargissement du périmètre
3. Election de deux nouveaux Vice-Présidents et remplacement d'un Vice-Président suite à démission
4. Composition du Bureau Communautaire
5. Election des membres du Bureau Communautaire
6. Fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau Communautaire ayant reçu délégation
7. Intégration des nouveaux conseillers communautaires au sein des Commissions de travail
8. Modification statutaire – Détermination du nom de la Communauté d'Agglomération
9. Fixation du montant des attributions de compensation provisoires
10. Création de postes – reprise des postes de la Communauté de Communes du Villeneuvien
11. Décision modificative

La séance est ouverte à 16 H 40, sous la présidence de Madame Marie-Louise Fort.

Mme Le Président. – Bonsoir à tous. Nous serons mieux organisés la prochaine fois. Nous avons essayé de faire des économies. Finalement, le Conseil pourra se tenir dans cette salle. Nous essaierons d'apporter des améliorations au fur et à mesure. Cela permettra de laisser la salle de l'Europe à la location.

Je tiens à saluer tout particulièrement les 14 nouveaux délégués communautaires qui nous rejoignent lors de cette séance communautaire particulière et j'aurai l'occasion de vous présenter mes meilleurs vœux tout à l'heure lors de notre traditionnelle réception, qui se déroulera sous nos pieds !

Je suis heureuse et fière d'installer dans la continuité juridique de la Communauté de Communes du Sénonais ce nouveau Conseil d'Agglomération, agglomération dont nous adopterons le nom dans le cadre d'une délibération inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil.

Je tiens ici, et je le ferai tout à l'heure, à saluer l'ensemble des 27 communes et leurs conseils municipaux et notamment les 8 nouvelles communes d'Armeau, Les Bordes, Dixmont, Etigny, Passy, Rousson, Véron et Villeneuve-sur-Yonne, qui rejoignent notre Communauté d'Agglomération.

Je les remercie car elles ont su saisir l'opportunité unique de créer ce nouvel espace de solidarité intercommunal qui, depuis 1962 et la création du district, a su au fur et à mesure du temps fédérer les communes autour de projets et d'une ambition commune pour notre territoire nord-sénonais.

A cette occasion, je tiens à saluer la mémoire de Roger Treillé qui fut visionnaire en son temps. Il y a maintenant 54 ans, il avait décelé le potentiel de développement que l'intercommunalité offrait aux communes, qui seules, de la plus petite à la plus importante, ne pouvaient prétendre à développer l'économie, les infrastructures et les services à la population de leur territoire.

Aujourd'hui, l'achèvement de la carte intercommunale française est une réalité. "Achèvement" est un grand mot, je pense que cette évolution continuera dans les années à venir.

Les mois de novembre et décembre 2015 auront été tout entiers tournés vers la création de cette agglomération et je remercie les maires et leurs conseils municipaux d'avoir pu répondre présents à cette occasion. Nous avons agi en un temps record. Je remercie l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Sénonais et ceux de la Communauté de Communes du Villeneuvien.

Cette unanimité chèrement acquise est l'essence même de l'esprit communautaire et c'est bien là notre état d'esprit. J'aurai ainsi à cœur de respecter l'ensemble des communes membres et de veiller en tant que Président à ce fragile équilibre.

L'agglomération -et j'aurai l'occasion de le rappeler tout à l'heure- nous donne une nouvelle visibilité, au sein de notre nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, et à proximité immédiate de l'énorme Ile-de-France et je ne parle pas du Grand Paris.

C'est un nouvel outil, mieux doté par l'Etat, qui nous permettra de mener à bien nos projets, notamment en matière de développement économique.

Je tiens enfin à saluer tout particulièrement Michel Grass, qui a accepté, afin de répondre aux attentes des communes du Villeneuvien qui aspiraient à une légitime représentativité, de laisser son poste de Vice-Président. Ceci a été fait sans arrière-pensée, pour le bien de l'Agglomération. Je tiens à dire que je souhaite -et nous l'avons décidé précédemment en Bureau- qu'il reste représentant de la Ville de Sens au Bureau Communautaire et qu'il puisse continuer à s'occuper du développement économique, qui reste la première des compétences de l'intercommunalité.

Nous aurons beaucoup de travail de pédagogie à faire en 2016, ainsi qu'un important travail technique pour que cette Communauté puisse fonctionner rapidement de la meilleure des façons. Nous devons donc nous

organiser en conséquence et c'est à quoi cette séance est principalement dédiée.

J'ouvre maintenant cette séance par la première délibération, qui ne sera qu'une formalité puisqu'il s'agit d'installer officiellement nos nouveaux conseillers.

Avant cela, je procède à l'appel des élus communautaires :

M. Bernard Chatoux est présent, M. Charles-Hervé Moreau est présent, M. Alexandre Bouchier est présent, Mme Simone Mangeon est présente, M. Guy Crost est présent, Mme Véronique Frantz est présente, M. Gérard Savourat est présent, Mme Dominique Chappuit est présente, M. Joseph Agache est présent, M. Stéphane Pérennes est présent, M. Gilles Sabattier est présent, M. Michel Jouan est présent, M. Yves Girod est présent, M. Marc Botin est présent, M. Lionel Terrasson est présent, M. Michel Papinaud est présent, M. Claude Hauer est présent, Mme Martine Charetié est présente, M. Jean-Claude Faynot est présent, M. Jacques Fouquart est présent, Mme Françoise Blondeau-Dougy est présente, Mme Simone Duranton est présente, M. Patrick Biscarra est présent, M. Pascal Crou est présent, M. Claude Couard est présent, M. Gilles Pirman est présent, Mme Laure Dinet va arriver, M. Johan Bloem est présent, M. Jean-Pierre Botard est présent, M. Nicolas Carré est présent, M. Nicolas Chabroux est absent et a donné pouvoir à M. Nicolas Carré, M. Jean-Pierre Crost est en retard et a donné pouvoir à Mme Le Président jusqu'à son arrivée, M. Paul-Antoine de Carville est absent et a donné pouvoir à Mme Clarisse Quentin, M. Savas Demirel est absent et a donné pouvoir à M. Michel Grass, M. Olivier Dupré est présent, M. Bernard Ethuin-Coffinet est présent, M. Christian Gex est présent, M. Michel Grass est présent, Mme Elodie Jean est présente, Mme Nicole Langel est présente, Mme Pascal Larché est absente et a donné pouvoir à Mme Véronique Frantz, Mme Marine Lorez est présente, M. Ludovic Massard est présent, M. Célestin N'Goma est absent et a donné pouvoir à M. Charles-Hervé Moreau, Mme Bernadette Pérez est absente et a donné pouvoir à M. Christian Gex, Mme Ghislaine Pieux est présente, Mme Clarisse Quentin est

présente, Mme Isabelle Van Elslande est présente, Mme Hélène Véry est présente, Mme Francine Weecksteen est absente et a donné pouvoir à Mme Hélène Véry, Mme Marie-Solange Werner est présente, Mme Sylvie Boisson est présente, Mme Pascale Moureaux est présente, M. Jean-Pierre Pasquier est présent, M. Cyril Bouleaux est présent, M. Patrice Cauchi est présent, Mme Annick Dimanche est présente, Mme Elisabeth Frassetto est présente, Mme Nadège Naze est présente, M. Jean-Louis Gaujard est présent, Mme Anne Grégoire est représentée par son suppléant M. Claude Richoux.

Nomination d'un Secrétaire de séance

Madame Elodie Jean est désignée Secrétaire de séance.

1. Mise en œuvre de l'arrêté préfectoral PREF/DCPP/SRCL/2015/0509 portant adhésion des communes de ARMEAU, LES BORDES, DIXMONT, ETIGNY, PASSY, ROUSSON, VERON et VILLENEUVE-SUR-YONNE à la Communauté de Communes du Sénonais – Installation de nouveaux conseillers communautaires

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir prendre acte de l'installation des 15 nouveaux conseillers communautaires suivants, suite à l'élargissement de la Communauté de Communes du Sénonais, ainsi qu'à sa transformation en Communauté d'Agglomération.

Pour la commune d'Armeau :

- 1 délégué : M. Yves Girod,
- 1 Suppléant : M. Jean-Claude Solas.

Pour la commune Les Bordes :

- 1 délégué : M. Claude Hauer,
- 1 suppléant : Mme Vivianne Pattyn.

Pour la commune de Dixmont :

- 1 délégué : M. Marc Botin,
- 1 suppléant : M. Jean-Claude Pierret.

Pour la commune d'Etigny :

- 1 délégué : M. Lionel Terrasson,
- 1 suppléant : Mme Sylvie Renaud.

Pour la commune de Passy :

- 1 délégué : M. Pascal Crou,
- 1 suppléant : M. Christian Mahieu.

Pour la commune de Rousson :

- 1 délégué : M. Claude Couard,
- 1 suppléant : M. Jean-Pierre Jouan.

Pour la commune de Sens :

- 2 délégués supplémentaires :
- Mme Elodie Jean,
- M. Olivier Dupré.

Pour la commune de Véron :

- 2 délégués :
- M. Pascal Moureaux,
- M. Jean-Pierre Pasquier.

Pour la commune de Villeneuve-sur-Yonne :

- 5 délégués :
- M. Cyril Boulleaux,
- Mme Annick Dimanche,
- M. Patrice Cauchi,

- Mme Elisabeth Frassetto,
- Mme Nadège Naze.

Pour la commune de Paron :

- 4 délégués au lieu de 5 : M. Christian Jacques n'est plus conseiller de la Communauté.

2. Détermination du nombre de Vice-Présidents suite à élargissement du périmètre

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Yonne en date du 15 décembre 2015 portant répartition du nombre de délégués au sein de la Communauté de Communes du Sénonais,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Yonne en date du 17 décembre 2015 portant transformation de la Communauté de Communes du Sénonais en Communauté d'Agglomération,

Considérant que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-Présidents ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'assemblée sans pouvoir excéder 15 Vice-Présidents, soit 13 postes de Vice-Présidents en l'espèce. Néanmoins, le Conseil Communautaire peut décider, à la majorité des 2/3, de porter le nombre de Vice-Présidents à 30 % du nombre de sièges, nombre plafonné à 15,

Considérant qu'il est proposé de porter le nombre de Vice-Présidences à 30 % du nombre de sièges, nombre plafonné à 15,

➤ Le Conseil Communautaire est invité à créer 15 postes de Vice-Présidents.

(Arrivée de Mme Laure Dinet)...

M. Massard. – Madame la Présidente, avec l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes, vous proposez la création de 15 postes de Vice-Présidents au lieu des 13 que nous avons connus jusqu'à présent.

Les symboles sont importants et votre préoccupation à créer davantage de vice-présidences inquiète des élus qui pressentent déjà des dépenses supplémentaires.

Plus de vice-présidences, c'est plus de dépenses. Et plus de dépenses, c'est plus d'impôts à terme pour les 59 000 habitants de l'Agglomération.

Vous l'avez compris Madame la Présidente, au sein de notre nouvelle assemblée et comme nous le sommes dans les mandats qui nous sont déjà confiés, nous sommes et serons d'une grande vigilance quant à la dépense publique et à la gestion des deniers publics.

A l'heure où l'on demande toujours des sacrifices aux citoyens, les postes de Vice-Présidents ont du sens uniquement s'ils sont indispensables à la vie de l'institution. Ils ne sont ni des hochets, ni des rubans offerts selon les amitiés.

Les usagers du service public demandent plus d'efficacité et d'efficience. Les décideurs que nous sommes ne peuvent pas répondre en augmentant davantage les dépenses.

Vous l'avez compris, Madame la Présidente, dans une attitude responsable, nous voterons contre votre proposition de créer davantage de postes de Vice-Présidents et invitons nos collègues à faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Carré. – Je souhaite tout d'abord la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires. Je précise que cette intervention ne leur est pas destinée. La création de la Communauté d'Agglomération est une opportunité pour réaliser des économies. Avec la baisse des dotations de l'Etat, nous ne voyons pas l'intérêt d'ajouter des Vice-Présidents. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

Par ailleurs, nous avons proposé de revoter l'ensemble des Vice-Présidents, ce qui nous a été refusé. Effectivement, ce n'est pas obligatoire, mais c'était possible. Cela aurait été plus équitable envers l'ensemble des conseillers ici présents et cela aurait peut-être évité la démission d'un Vice-Président.

Vous tenez à votre place, nous en avons la confirmation. Néanmoins, avec seulement 4 conseillers de l'opposition, six avec les élus du Front National, aviez-vous réellement quelque chose à craindre ? Je dénonce cette attitude politicienne de ne jamais se remettre en cause. Je me souviens d'ailleurs de l'élection du 17 avril 2014 où une réunion avait eu lieu en préambule du vote sans que l'ensemble des conseillers soit invité. Pour moi, tout ceci ne représente pas l'idéologie républicaine.

M. Bouchier. – Je suis heureux de vous accueillir toutes et tous. Concernant le nombre de Vice-Présidents, j'attire votre attention sur le texte de loi encadrant la possibilité d'avoir 30 % de Vice-Présidents. Nous l'avons fait en connaissance de cause pour une raison très simple. Nous ne l'avons pas fait par sympathie, amitié ou copinage comme vous pouvez le sous-entendre Monsieur Massard, mais dans une réelle volonté de travail, de distribution des tâches et d'investissement de tout un chacun. Vous verrez dans la délibération suivante que les Vice-Présidents en question ne prendront pas le montant total possible de l'indemnité. Ils dérogeront à la règle. De mémoire, cela représentera environ 80 % de l'enveloppe globale et non 80 % de l'indemnité des Vice-Présidents. Nous sommes un peu en dessous. Le choix fait par l'ensemble du Bureau vise à ouvrir l'espace de discussion au niveau des charges données pour travailler et aller de l'avant. Il est souvent facile de tirer à boulet rouge sur les élus. Nous sommes nombreux à avoir des activités professionnelles, que nous sacrifions de temps à autre. Il ne s'agit pas d'un salaire ou d'un traitement, mais d'une indemnité. Pour mémoire, aucun des Vice-Présidents actuels, ni la Présidente, ne prend d'autres émoluments quels qu'ils soient (frais de transports ou autres). Je souligne aussi l'investissement de l'ensemble des conseillers communautaires qui s'investissent de manière bénévole et totalement désengagée. Chacun est dans sa mission. Les conseillers conseillent. Le Bureau est aussi là pour prendre des décisions. Nous veillons ensemble à aller de l'avant pour notre agglomération naissante. Soyez assurés de l'investissement que nous mettrons dans nos tâches.

Mme Le Président. – Concernant le nombre, je n'entrerai pas dans les petites appréciations. Les deux collectivités réunies comptaient 2 Présidents

et 16 Vice-Présidents. Aujourd'hui, nous avons 1 Président et 15 Vice-Présidents. Nous avons opté pour 30 %, car il y a aussi une baisse de pourcentage pour l'enveloppe globale. Il y aura 20 % d'abattement possible sur les rémunérations.

Qui est contre ? (6 voix : Mme Véry et Mme Weecksteen, M. Carré, M. Chabroux, M. Massard, Mme Werner).

Qui s'abstient ? (1 voix : M. Hauer).

Je vous remercie.

3. Election de deux nouveaux Vice-Présidents et remplacement d'un Vice-Président suite à démission

Considérant que dans un courrier en date du 2 janvier 2016, M. Michel Grass a démissionné de sa fonction de Vice-Président sans pour autant démissionner de sa fonction de conseiller communautaire ;

Considérant que M. Le Préfet a accepté cette démission par un courrier en début d'année, le poste de 5^{ème} Vice-Président de la Communauté est devenu vacant ;

Considérant par ailleurs que le nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération du Sénonais ayant été porté à 15, il convient de procéder à l'élection des 14^{ème} et 15^{ème} Vice-Présidents.

Il convient donc de procéder à l'élection du remplaçant de Michel Grass et des 14^{ème} et 15^{ème} Vice-Présidents.

En application des dispositions de l'article L.2122-4 et suivants applicables aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, l'Assemblée délibérante élit les Vice-Présidents parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu les articles L.2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 14 janvier 2016 déterminant le nombre des Vice-Présidents,

Le Conseil de Communauté sera amené à élire les postes de 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération.

En Bureau, nous avons pris le parti de laisser trois Vice-Présidences. Y a-t-il des candidats parmi les Villeneuviens pour le poste de 13^{ème} Vice-Président ? (M. Cyril Boulleaux et Mme Nadège Naze).

➤ **Election du 13^{ème} Vice-Président**

(Il est procédé au vote à bulletin secret)...

(Mme Jean et M. Dupré procèdent au dépouillement)...

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

Majorité absolue : 32

Bulletins blancs : 3

Ont obtenu :

M. Cyril Boulleaux : 42

Mme Nadège Naze : 10

M. Michel Grass : 6

M. Marc Botin : 1

Monsieur Cyril Boulleaux est élu 13^{ème} Vice-Président.

(Applaudissements)...

M. Boulleaux. – Je remercie celles et ceux qui ont voté pour moi. Nous sommes heureux de rejoindre cette nouvelle Communauté d'Agglomération. C'est à la fois une Communauté de destin et de projets à bâtir

ensemble au service de nos habitants. Nous travaillerons efficacement à vos côtés. Merci.

➤ **Election du 14^{ème} Vice-Président**

Y a-t-il des candidats ? (M. Marc Botin et M. Lionel Terrasson).

(Il est procédé au vote à bulletin secret)...

(Mme Jean et M. Dupré procèdent au dépouillement)...

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

Majorité absolue : 32

Bulletins blancs : 4

Ont obtenu :

M. Marc Botin : 39

M. Lionel Terrasson : 13

Mme Pascale Moureaux : 1

M. Michel Grass : 5

Monsieur Marc Botin est élu 14^{ème} Vice-Président.

(Applaudissements)...

➤ **Election du 15^{ème} Vice-Président**

Y a-t-il des candidats ? (M. Pascal Crou, Mme Pascale Moureaux et M. Lionel Terrasson).

(Il est procédé au vote à bulletin secret)...

(Mme Jean et M. Dupré procèdent au dépouillement)...

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

Majorité absolue : 32

Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

M. Lionel Terrasson : 24

Mme Pascale Moureaux : 17

M. Pascal Crou : 15

M. Nadège Naze : 1

M. Michel Grass : 3

La majorité absolue n'étant pas atteinte, il est procédé à un deuxième tour de l'élection du 15^{ème} Vice-Président. Les candidats sont : M. Lionel Terrasson, Mme Pascale Moureaux et M. Pascal Crou.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)...

(Mme Jean et M. Dupré procèdent au dépouillement)...

(Arrivée de M. Jean-Pierre Crost)...

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

Majorité absolue : 32

Bulletin blanc : 1

Ont obtenu :

M. Lionel Terrasson : 28

Mme Pascale Moureaux : 17

M. Pascal Crou : 14

Mme Nadège Naze : 1

M. Michel Grass : 1

La majorité absolue n'étant pas atteinte, il est procédé à un troisième tour de l'élection du 15^{ème} Vice-Président à la majorité relative. Les candidats sont : M. Lionel Terrasson, Mme Pascale Moureaux et M. Pascal Crou.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)...

(Mme Jean et M. Dupré procèdent au dépouillement)...

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 62

Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

M. Lionel Terrasson : 31

Mme Pascale Moureaux : 17

M. Pascal Crou : 11

M. Michel Grass : 1

Monsieur Lionel Terrasson est élu 15^{ème} Vice-Président.

(Applaudissements)...

4. Composition du Bureau Communautaire

Aux termes de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Vu l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération qui prévoit que le Conseil Communautaire élit en son sein un Bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents et de membres en nombre suffisant pour permettre au minimum à l'ensemble des communes d'être représentées.

Considérant que chaque commune membre doit être représentée au sein du Bureau.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le nombre de membres du Bureau et de désigner les Vice-Présidents et les membres du Bureau afin que chaque commune soit représentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération,

Je vous invite à :

➤ Déterminer la composition du Bureau de la façon suivante :

- Madame Le Président,
- Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,
- Un représentant par commune non représentée parmi les membres cités ci-dessus,
- Un représentant supplémentaire pour la Ville de Sens.

Je vous rappelle que le Bureau se réunit toujours avec tous les représentants de toutes les communes. Il n'y a pas de petit Bureau.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Mme Véry. – Je regrette à nouveau qu'aucun membre du Groupe "Le Bon Sens" ne siège au Bureau. Nous représentions quand même un certain pourcentage de la Ville de Sens.

M. Massard. – Madame la Présidente, vous demandez à notre collectivité de déterminer la composition du Bureau, notamment en augmentant le nombre de représentants par commune non représentée par les Vice-Présidents. Je ne sais pas si on a pu dénombrer...

Mme Le Président. – Cela représente une personne par commune. Cela peut être un Vice-Président ou le Maire d'une commune ou encore son représentant s'il le souhaite.

M. Massard. – Quel est nombre de représentants ?

Mme Le Président. – 30.

M. Massard. – Pour partager avec l'ensemble des élus le même niveau de connaissance, je vous remercie de bien vouloir nous préciser les modalités d'indemnisation des membres du Bureau ayant reçu délégation.

Mme Le Président. – Il n'y en a pas. Vous aurez les indemnités du Président et des Vice-Présidents dans la délibération suivante. C'est en fonction des délégations. Les délégations seront abordées au cours de la prochaine séance. Nous devons en discuter.

M. Massard. – Vous l'avez compris, nous ne validerons pas des mesures qui impacteront défavorablement le budget de l'établissement public. Si une charge supplémentaire est ajoutée, nous voterons défavorablement.

Mme Le Président. – Cela n'a rien à voir. Mieux vaut avoir des Bureaux plus longs qui permettent de tous nous entendre sur les gros dossiers. Il s'agit en général de dossiers conséquents. Nous continuerons à nous réunir en Bureau avec un représentant de chaque commune. Concernant Sens, deux Vice-Présidents et un conseiller seront présents (sans oublier le maire de Sens). Nous fixons en Bureau l'emploi du temps des Commissions. Les Commissions étudient les dossiers que nous leur présentons. Les dossiers reviennent ensuite en Bureau et sont enfin présentés à l'Assemblée délibérante. Vu le nombre et la diversité, nous avons intérêt à travailler bien en amont.

M. Crou. – Je dois quitter l'assistance. Mon suppléant est M. Christian Mahieu ici présent. Bonne réunion à vous tous !

(Départ de M. Pascal Crou représenté par M. Christian Mahieu)...

5. Election des membres du Bureau Communautaire

Les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération seront élus selon les mêmes règles que le Président et les Vice-Présidents, membre par membre.

Je propose que nous procédions à un vote à main levée, étant entendu qu'il s'agit des Maires de chaque commune et du conseiller communautaire M. Michel Grass. Etes-vous d'accord ? (Oui).

Qui est contre ? (6 voix : M. Carré et M. Chabroux, Mme Véry et Mme Weecksteen, M. Massard, Mme Werner).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Je vous remercie.

6. Fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau Communautaire ayant reçu délégation

M. Bouchier. – L'enveloppe globale est fixée au maximum à 311 112,20 €. Néanmoins, nous vous proposons de ne pas nous orienter vers ce montant.

Madame La Présidente aura une indemnité à hauteur de 78,1 % de l'indice 1 015 au lieu du maximum de 110 % de cet indice.

L'indice maximum pour les Vice-Présidents est de 44 %. Il est proposé à hauteur de 31,20 % de cet indice.

L'enveloppe chute à 249 394,80 €.

Mme Le Président. – Y a-t-il des interventions ?

M. Carré. – Pour la délibération n°6 sur les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau ayant reçu une délégation, j'ai recherché les délibérations du 17 avril 2014 de la CCS et là, surprise ! Je suis tombé des nues ! L'enveloppe d'indemnité double, passant de 143 K€ à 311 K€. Une erreur apparaît d'ailleurs sur le nombre maximum de Vice-Présidents qui n'est plus de 13, mais de 15. Je suis conscient que le nombre d'habitants augmente et que nous changeons les strates. Mais quand même, avec seulement 80 % de l'enveloppe autorisée, c'est énorme ! De 67 % à 78 % de l'indice pour le Président et de 24 % à 31 % pour les Vice-Présidents. Les dotations de l'Etat baissent, on demande aux services de faire des économies, et on augmente de 20 % le revenu brut du Président. Je me lève et je vous le dis clairement, pour nous c'est un grand NON sur cette délibération. C'est dans des moments comme celui-là que je suis fier de ne pas

avoir d'étiquette politique. Il faut savoir qu'une petite partie de ces sommes sert aussi à financer les partis politiques.

Mme Le Président. – Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Massard. – Madame la Présidente, *"l'idéal, c'est quand on peut mourir pour ses idées. La politique, c'est quand on peut en vivre"* disait Charles Péguy, un auteur qui nous est cher.

Lors de cette première séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération, vous proposez, Madame la Présidente, d'attribuer des indemnités de 1 200 € bruts aux 15 Vice-Présidents, soit un coût pour la collectivité de 216 000 € et vous concernant une indemnité de près de 3 000 € représentant un coût annuel de 36 000 €.

Pour partager le même niveau de connaissance avec mes collègues, nous pouvons nous rappeler tous ensemble que notre collectivité consacrait 129 K€ à l'indemnisation de ses élus en 2014. En 2016, avec l'Agglomération, vous nous proposez d'y consacrer 249 K€, soit plus de 120 K€ d'augmentation.

Madame la Présidente, ces indemnités sont conformes à la législation. Il s'agit là d'une délibération à prendre. Tout cela est bien vrai. Néanmoins, à l'heure où le quotidien des sénonais et des français est marqué par la précarité, à l'heure où notre territoire présente un taux de pauvreté alarmant, à l'heure où il est demandé à nos compatriotes de faire des efforts et dans un contexte de défiance vis-à-vis des élites, les sommes que vous souhaitez consacrer à l'indemnisation des élus (249 K€) représentent un montant déraisonnable.

Je l'ai dit lors de ma première intervention, les symboles sont importants.

Pour cela, Madame la Présidente, je vous propose de modifier votre délibération. Pour tenir compte des difficultés de nos compatriotes et faire preuve d'exemplarité, je vous propose de convenir tous ensemble ce soir de baisser les indemnités du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau Communautaire de 30 %.

Madame la Présidente, il s'agira là d'un symbole qui parlera à chacun. Je vous remercie pour votre attention.

M. Bouchier. – J'aime ce type d'intervention entièrement démagogique ! Grâce à des gens comme vous, il y a un désamour et une désunion. C'est facile... Aujourd'hui, vous avez la chance d'avoir autour de cette table des élus qui travaillent. Je vous invite à en faire de même et à prendre connaissance des fonctionnements des institutions. Nous vous avons expliqué comment fonctionnait le Bureau tout à l'heure. Je vous invite aussi à regarder la délibération, Monsieur Massard. Les efforts sont partagés au quotidien. Le montant de l'indemnité aujourd'hui correspond à l'indemnité d'un Maire, ni plus ni moins. N'oubliez pas messieurs que nous avons changé de braquet. Nous avons ajouté la Communauté de Communes du Villeneuvien. Monsieur Carré, quand on se lève, on se lève complètement, on ne se cambre pas.

M. Carré. – C'est le problème du micro !

M. Bouchier. – Je vous garantis que je fais partie de ceux qui travaillent. Une République comprend davantage d'élus qui travaillent que d'élus qui ne travaillent pas. Vos propos sont relativement "dégueulasses"...

(Quelques huées dans la salle)...

... je vous invite sincèrement à en faire autant que tous les élus ici présents, sérieusement et avec rigueur. Ne comptez pas vos heures. Investissez-vous. Evitez par ailleurs des emplois fictifs au Parlement Européen, cela fera du bien aussi.

M. Carré. – J'aimerais répondre. Selon la première phrase de la délibération : *"Madame Le Président informe l'assemblée que les fonctions d'élus local sont gratuites"*.

Mme Le Président. – Nous ne parlons pas de salaire. Il s'agit d'indemnité. Je vous mets totalement à l'aise. Je vous invite à regarder ce que je touche aussi bien pour la Ville que pour la Communauté de Communes par rapport au nombre d'heures et à mes présences. Ce genre de raisonnement dégrade très sérieusement l'image que nous avons. Les manifestations font aussi partie du travail des élus. Je ne voudrais pas être désagréable, ni parler des présences ou des absences, mais même l'opposition de Sens ne brille pas par sa présence lors de toutes ces manifestations.

Mme Véry. – Ce n'est pas vrai, je suis toujours là !

Mme Le Président. – C'est vrai Madame Véry, et notamment sur le sujet de la mutualisation des conseillers. Ceci dit, ce type d'arguments met à mal la démocratie. Ce n'est pas la peine de triompher les uns et les autres. Rappelons-nous quand même des dernières élections. Ce n'est pas la peine de pavoiser. Je pense qu'il y a une montée du populisme et des extrêmes. Le grand gagnant est l'abstention. Au lieu de parler de l'essentiel, on parle toujours de l'anecdotique. A force de procéder de cette manière, on va désorganiser notre démocratie. On est toujours contre les élites. On est prêt à donner beaucoup d'argent pour tout et n'importe quoi, mais on n'en donne pas à ceux qui travaillent. C'est dommage. Je ne vais pas défendre ma position. Simplement, le Bureau de la Communauté de Communes du Sénonais et maintenant de la Communauté d'Agglomération a énormément de pain sur la planche. Il vous appartiendra d'y veiller. Cela signifie que des gens en activité vont passer du temps sur les dossiers. Ces gens se retrouvent ensuite en grande difficulté pour retrouver leur poste. Il faut y penser. Les indemnités ne sont pas le fait du prince, ni de la princesse. La fixation relève du législateur. Je crois que nous avons baissé ces indemnités de 20 %, ce qui correspond quasiment à la demande de M. Massard.

M. Massard. – J'ai demandé une baisse de 30 %.

Mme Le Président. – Avec une baisse de 20 %, nous ne sommes pas très loin. Par ailleurs, nous avons préféré ajouter deux postes de Vice-Présidents, ce qui a baissé l'enveloppe globale. Dans les calculs que vous avez donné l'un et l'autre, vous n'avez pas additionné les deux enveloppes du Villeneuvien et du Sénonais. Refaites vos calculs. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? (6 voix : Mme Werner, M. Massard, Mme Véry et Mme Weecksteen, M. Carré et M. Chabroux).

Qui s'abstient ? (2 voix : M. Bloem, M. Hauer, M. Gaujard).

Je vous remercie.

7. Intégration des nouveaux conseillers communautaires au sein des Commissions de travail

La liste que nous vous avons transmise comporte pas mal d'erreurs. Elle n'est pas close. Je vous propose de vous la présenter terminée lors de la prochaine séance. Ainsi, tout le monde aura eu le temps de regarder.

Je me contente donc aujourd'hui de vous rappeler que le 14 mai 2014, le Conseil Communautaire a décidé de créer quatre Commissions permanentes fonctionnant pour la durée du mandat :

- Commission attractivité et développement du territoire,
- Commission finances, travaux, mutualisation,
- Commission environnement,
- Commission connexion intercommunale et équipements structurants.

Suite à l'installation de 15 nouveaux délégués communautaires, il convient de délibérer pour les intégrer au sein de ces Commissions.

Je vous propose de voter la délibération, mais de ne pas fermer l'ouverture de ces Commissions. Nous vous tiendrons informés la prochaine fois. Ainsi, elles pourront déjà commencer à fonctionner. Si nous ne prenons pas cette délibération, les Commissions ne pourront pas fonctionner.

Vu les articles L.2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Yonne en date du 15 décembre 2015 portant répartition du nombre de délégués au sein de la Communauté de Communes du Sénonais.

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Yonne en date du 17 décembre 2015 portant transformation de la Communauté de Communes du Sénonais en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du 15 mai 2014 relative à la formation des Commissions permanentes de travail, modifiée par les délibérations du 2 octobre 2014 et du 25 juin 2015,

Je vous invite par conséquent à :

➤ Compléter la composition des Commissions ci-dessus énoncées afin d'intégrer les nouveaux conseillers communautaires.

Tous les membres du Bureau sont membres de plein droit de chaque Commission.

La composition actuelle des Commissions vous est présentée dans la délibération. Les inscriptions restent ouvertes. Nous vous donnerons la composition définitive la prochaine fois. Prenons néanmoins cette délibération de façon à pouvoir réunir les Commissions.

M. Massard. – J'apparais dans la Commission connexion intercommunale et équipements structurants. Comme vous venez de nous le proposer, je souhaiterais pouvoir participer aux travaux de la Commission finances, travaux, mutualisation.

Mme Le Président. – Très bien, j'ajoute votre nom.

M. Massard. – Madame Werner prendra ma place à la Commission connexion intercommunale et équipements structurants.

Mme Le Président. – Nous votons la délibération.

Qui est contre ces 4 Commissions ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Je vous remercie.

8. Modification statutaire – Détermination du nom de la Communauté d'Agglomération

Il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération soit dotée d'une nouvelle dénomination.

Ce nom "juridique" sera nécessaire pour permettre à tous les différents partenaires institutionnels, économiques ou sociaux, d'identifier la Communauté

de façon aisée et à une échelle régionale, voire nationale. Il sera accompagné d'une dénomination "usuelle" qui figurera dans les documents de communication notamment.

Au vu de l'avis du Bureau Communautaire, réuni le 7 janvier 2016, il sera proposé au Conseil de Communauté de se prononcer sur la proposition suivante :

- Nom juridique : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais,
- Nom usuel : Le Grand Sénonais.

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

➤ Décider que la dénomination de la future Communauté d'Agglomération sera :

- Nom juridique : "Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais",
- Nom usuel : "Le Grand Sénonais".

➤ Noter que l'adoption de cette nouvelle dénomination devra faire l'objet d'une modification statutaire et sera donc soumise à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux à la majorité qualifiée.

Y a-t-il des observations ?

M. Pirman. – S'il s'agit d'être reconnu bien au-delà de nos frontières, force est de constater que l'adjectif "Sénonais" n'est pas entendu plus loin qu'Auxerre et plus haut que Pont-sur-Yonne. Le vocable de Sens aurait gagné à être dans la dénomination de notre établissement. Pour parler de nous loin d'ici, mieux vaut encore utiliser le nom de la Ville Centre. Il est le plus porteur très loin de nos frontières. Ce n'est qu'un regret.

Mme Le Président. – Le Comté Sénonais allait bien au-delà dans l'historique. Il rattrapait quasiment la Seine-et-Marne, le sud d'Auxerre, etc. Il faut remettre le Sénonais à l'ordre du jour. Avec les élus de Sens, nous n'avons pas insisté car le Villeneuvien arrive. Nous avons préféré refaire le Grand Sénonais, sachant que le Grand Sénonais historique va bien au-delà -j'en

parlerai dans mon discours des Vœux tout à l'heure. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Dupré. – Je vais dans le sens de Gilles Piman. A l'extérieur de nos frontières, les gens ne connaissent pas le Sénonais. Pour eux, les habitants de Sens sont des "Sensonais". Nous le retrouvons souvent. En tant que Ville Centre, nous avons plutôt tendance à nous effacer, mais il est bien de pouvoir situer l'Agglomération. Nous avons des exemples d'autres Communautés de Communes ou d'Agglomération avec des noms de villes très connus, qui se sont fourvoyées dans des noms complètement incompréhensibles. Elles en ont perdu leur identité. Nous ne savons pas les situer sur une carte.

Mme Le Président. – Nous allons passer au vote.

Mme Véry. – Ne pourrait-on pas reporter le vote ?

Mme Le Président. – Nous devons fonctionner. Nous sommes une Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier et nous sommes le 14. Nous l'avons validé en Bureau et je pense que les communes sont d'accord. Je remercie Gilles Priman et Olivier Dupré d'être intervenus. Nous avons hésité. Plusieurs possibilités ont été proposées. A nous de faire en sorte que le Sénonais soit connu !

Mme Chappuit. – Quelle est l'appellation alors ?

Mme Le Président. – Le grand nom est "Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais". En réalité, nous dirons "Agglomération, le Grand Sénonais". Cela a de l'allure. Nous avons aussi fait attention à ce que le logo fasse la part belle au territoire.

Qui est contre ? (3 voix : M. Grass, M. Bloem, M. Dupré).

Qui s'abstient ? (21 voix : M. Pérennes, Mme Chappuit, Mme Mangeon, Mme Frassetto, Mme Frantz, Mme Naze, M. Pirman, M. Mahieu, Mme Boisson, Mme Werner, M. Massard, M. Botard, Mme Véry, Mme Weecksteen, M. Chabroux, M. Carré, Mme Duranton, M. Biscarra, Mme Blondeau-Dougy, M. Gex, M. Crou).

M. Pirman. – Ce n'est pas un sujet central. Avec autant d'abstentions, je vous propose de procéder à une consultation qui ne soit pas un vote. Je suggère de solliciter parmi l'assemblée le nombre de personnes qui seraient

gênées par l'acception Sens. Je comprends votre démarche. C'est d'une grande prudence de ne pas vouloir imposer le nom de la Ville Capitale. Ceci dit, nous avons autour de nous des Grand Melun ou Grand Chalon.

Mme Le Président. – Oui, Montargis aussi. Nous pourrions dire pour "Communauté d'Agglomération du Grand Sens" "Le Grand Sens", mais nous avons voté. C'est terminé.

M. Boulleaux. – Nous sommes intervenus en Bureau Communautaire pour faire part du fait que le Villeneuvien a aussi une identité historique et culturelle qui n'est pas en antagonisme avec celle de Sens. Les deux territoires sont complémentaires. Nous créons un territoire plus vaste qui a aussi suscité chez nous des interrogations par rapport à nos habitants. Je pense que la première proposition peut faire consensus.

Concernant la Communauté de Communes du Villeneuvien, nous avons pris soin qu'elle ne soit pas la Communauté de Communes du Grand, du petit ou du moyen Villeneuve-sur-Yonne. Nous souhaitons qu'elle englobe un territoire plus large. Les Villeneuviens se retrouvent donc dans cette position du "Grand Sénonais", qui ne nous choque pas.

Mme Le Président. – Nous essaierons de faire en sorte que le Sénonais émerge.

9. Fixation du montant des attributions de compensation provisoires

Cette importante délibération fait suite à la fiscalité professionnelle unique. Il y a des compensations.

M. Bouchier. – Cette délibération va fixer le 1^{er} douzième et les douzièmes suivants qui seront versés avant la réunion de la CLECT, chargée de veiller à la bonne ventilation des taxes professionnelles. Nous avons travaillé avec l'ensemble des services fiscaux. Des tableaux ont été présentés la semaine dernière en Bureau pour que chaque Maire puisse vérifier la validité des montants proposés.

Cette estimation sera réévaluée par la CLECT. Vous avez le tableau.

Je vous propose :

- De valider le montant de ces attributions de compensation provisoires pour 2016 ;
- Dire que ces sommes seront versées aux communes membres selon un rythme mensuel, par douzième. Tous les mois, la Communauté d'Agglomération va émettre.

Les communes avec une compensation inférieure à 20 K€ sont invitées à recevoir en une seule fois au mois de janvier. Ensuite, la CLECT se réunira.

Pour la première réunion de la CLECT le 10 février à 17 H 00, seront conviés les titulaires et les suppléants. Nous dépouillerons l'ensemble des chiffres et nous veillerons à ce que les documents soient les plus clairs possibles. Nous vous invitons à réfléchir chacun de votre côté à nos compétences, aux transferts effectués ou qui pourraient l'être. Le but est que nous puissions être les plus précis et les plus transparents possibles dans les compensations. Ce qui compte au niveau de notre Agglomération est l'efficacité et la transparence.

Mme Le Président. – Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Je vous remercie.

10. Création de postes – reprise des postes de la Communauté de Communes du Villeneuvien

Considérant qu'il convient d'intégrer au sein de la Communauté d'Agglomération :

- Un agent, technicien territorial, qui occupait les missions de Directeur de la Communauté de Communes du Villeneuvien,
- Un adjoint administratif, instructeur droit des sols, employé par la Commune de Villeneuve-sur-Yonne et mis à disposition de l'EPCI dans le cadre du service commun d'instruction des permis de construire.

(Sortie de M. Bloem)...

Considérant que le transfert des deux agents est de plein droit, et qu'il convient en conséquence d'actualiser le tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer les postes suivants, au 1^{er} janvier 2016 :

- 1 poste de technicien territorial à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet.

Je vous invite à :

- Vous prononcez sur la création de ces deux postes ;
- Actualiser en conséquence le tableau des effectifs.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Je vous remercie.

M. Pérennes. – Où se trouvera le bureau de ces deux personnes ?

Mme Le Président. – L'un d'eux sera au service Urbanisme et l'autre au service Assainissement.

M. Pérennes. – Sur le Sénonais ?

Mme Le Président. – Oui.

Nous allons faire une journée de visite pour l'ensemble des élus communautaires et particulièrement les nouveaux. Cela permettra de constater l'optimisation maximale de nos locaux avec un versement de la part de la Ville de Sens dans le cadre de la mutualisation. Nous ferons le tour des établissements de façon que tout le monde connaisse le fonctionnement et les compétences. Sinon, cela va poser des problèmes. Nous l'avons fait il y a un an pour les nouveaux de la Communauté de Communes du Sénonais. Cela me semble intéressant.

11. Décision modificative

Ce budget supplémentaire de la zone des Bas Musats annule et remplace le budget supplémentaire arrêté au Conseil du 7 octobre 2015.

Cela concerne aussi les budgets annexes de la Fontaine d'Azon, des Grèves et des Abbayes à Courtois.

M. Bouchier. – Il s'agit d'une délibération technique. Au niveau de certains budgets, notamment les Bas Musats, nous avons dû avoir un problème de paramétrage au niveau des logiciels. Nous avons des écarts sur certains crédits entre la maquette budgétaire votée et le flux informatique transmis à la trésorerie. La trésorerie nous en a informés. Au lieu de faire un certificat administratif simple, nous vous proposons de reprendre une délibération.

Il convient donc d'annuler le précédent BS de la zone des Bas Musats de ce budget et de le remplacer par celui qui vous est présenté dans la délibération.

Quelques ajustements de crédits sont aussi réalisés concernant les autres zones suite à des variations de stocks.

(Retour de M. Bloem)...

Mme Le Président. – Y a-t-il des observations ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (1 voix : M. Hauer).

Je vous remercie.

Mme Véry. – Pour notre première réunion, j'aimerais soumettre un vœu. Nous sommes appelés à travailler comme on peut. Je trouve que je ne travaille pas assez, mais tant pis...

Mme Le Président. – Vous avez beaucoup travaillé au sein des CT pour la mutualisation à Sens. Je tiens à le dire... Je l'ai dit la dernière fois.

Mme Véry. – J'aimerais qu'il ne fuse plus de gros mots et que le respect règne dans l'assemblée.

M. Bouchier. – Je parle avec mon cœur !

Mme Véry. – Oui, mais ce n'est pas une raison. Vous représentez quelque chose. Il faut essayer de se retenir.

Mme Le Président. – Nous allons faire une tirelire ! 10 € le gros mot !

M. Bouchier. – J'en ai entendu tellement durant une certaine campagne !...

Mme Le Président. – Vous êtes les bienvenus aux Vœux ! Nous devons avoir des projets communs pour assurer le développement de notre territoire. Nous en avons réellement besoin. Malgré sa grande potentialité, le nord de ce Département n'a finalement pas la reconnaissance qui lui incombe. J'en dirai un mot tout à l'heure en votre nom à tous. Je pense que vous souscrirez. Il n'y a rien de polémique, il s'agit plutôt d'espérance. Merci.

La séance est levée à 18 H 30.